
Conclusion

Conclusion

L'objet du *Manuel des services d'orientation et de counseling scolaires du Manitoba : une approche globale et progressive* est de soutenir les conseillers scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de services d'orientation et de counseling globaux et progressifs dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires.

Le champ d'activité des conseillers scolaires est centré sur la prestation d'un enseignement et de services de counseling liés au développement personnel, social, scolaire et de carrière. Dans le présent document, le champ d'activité est structuré autour des composantes suivantes :

- counseling
- prévention
- enseignement de l'orientation
- coordination

Les exigences juridiques relatives à la confidentialité, à la tenue des dossiers et au signalement sont indiquées dans le but d'aider le conseiller scolaire à partager de l'information de manière professionnelle dans l'intérêt supérieur de l'élève et dans les limites prescrites par la loi.

Des exemples de formulaires, de calendriers, d'emploi du temps et autres d'illustrations sont inclus dans le document pour souligner la nécessité d'une planification et d'une gestion stratégique du temps, de la charge de travail et de la prestation des services.

À titre de membre de l'équipe scolaire, le conseiller scolaire travaille dans l'enceinte de l'école et utilise les politiques de la division scolaire et les protocoles établis dans l'école pour proposer des services coordonnés d'intervention et de prévention aux élèves par le biais de l'enseignement en classe, de séances de groupe et de counseling individuel, des services de consultation aux familles et des services d'aiguillage vers le personnel clinique et des organismes externes.

